

ESPACE REGIONAL DES BUTTES DU PARISIS

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET

CONTEXTE

La forêt régionale des Buttes du Parisis appartient à l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France (AEV) qui l'a acquise en plusieurs phases au cours des vingt dernières années. Elle se situe en effet sur le périmètre d'intervention foncière de l'AEV. D'une superficie totale de 192,46 ha (dont 166,63 ha en sylviculture), elle fait partie du Domaine régional du même nom, plus vaste mais intégrant des surfaces non boisées n'ayant pas de vocation forestière.

ETAT DE LA FORET - PRINCIPAUX ENJEUX

La forêt est assise sur plusieurs buttes culminant à 170 m d'altitude et qui constituent un élément paysager important dans le contexte local (absence de relief et région très urbanisée). Elle a longtemps été impactée par les exploitations du sous-sol (gypse notamment, avec à proximité la carrière Lambert, qui est la plus grande exploitation à ciel ouvert d'Europe de ce matériau). Cette caractéristique topographique et géologique induit la présence d'une grande variété de substrats pédologiques et de stations forestières. ***L'enjeu de production est donc contrasté.***

N'ayant auparavant jamais fait l'objet de sylviculture, la forêt est constituée en grande partie de boisements spontanés (taillis et recrûs naturels) parmi lesquels on trouve le frêne, le robinier et l'érable en forte proportion. Ces types de peuplements sont surtout observables sur la partie basse des buttes, alors que sur le plateau sommital, on trouve un peuplement très homogène de futaie sur souche de châtaignier, très dense et régularisé autour des bois moyens, car jamais éclairci.

L'enjeu social est majeur. Enclavée dans l'urbanisation, la forêt régionale est de ce fait soumise à une pression de fréquentation importante, bien qu'essentiellement composée de riverains. Surplombant l'autoroute A15 et l'agglomération de Franconville au Nord, elle constitue visuellement une entité paysagère importante et un véritable îlot boisé au sein d'un environnement très construit.

Etant donné la forte anthropisation des milieux, ***les richesses écologiques présentes sont faibles.*** Potentiellement, la variété des biotopes observés sur le site (milieux forestiers, espaces ouverts et zones humides) pourrait abriter une biodiversité beaucoup plus importante.

OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT - PLAN D'ACTIONS PROPOSE

L'objectif retenu par l'AEV pour la gestion du Domaine Régional des Buttes du Parisis est de concilier l'accueil du public avec la valorisation des richesses écologiques. Cela se traduit par différentes actions.

I. Sylviculture

La gestion durable des peuplements forestiers impose **la mise en place d'un renouvellement progressif** du massif. En effet, l'absence totale de gestion antérieure a conduit à des boisements surcapitalisés, denses et monospécifiques, avec parfois des essences pionnières inadaptées au contexte stationnel. Certains sont diagnostiqués comme instables : de nombreuses zones de chablis ont d'ailleurs été identifiées.

L'étude des contraintes de renouvellement conduit à retenir une surface à régénérer d'environ 30 ha. Ces opérations de régénération seront suivies de travaux sylvicoles, au cours desquelles les essences les plus adaptées seront privilégiées (plantations si besoin). Des opérations d'amélioration seront également menées afin d'éclaircir progressivement les peuplements et de rétablir en fin d'aménagement un niveau de capital équilibré.

⇒ *L'exploitation forestière sera facilitée par la bonne qualité de la desserte, laquelle devra cependant être améliorée par la création de places de dépôt et l'empierrement de certains tronçons. La difficulté que pose le relief interdit en effet aux grumiers le passage sur les portions de route trop raides, d'où la nécessité de multiplier les accès au massif.*

II. Paysage et accueil du public

Le caractère paysager très sensible du massif ainsi que sa forte fréquentation nécessite néanmoins des mesures visant :

1/ à atténuer les conséquences visuelles des exploitations

C'est pour cela que le traitement sylvicole retenu est celui de la futaie par parquets : de cette façon, le renouvellement du massif est réalisé de façon plus diffuse et les plages de régénération sont concentrées sur de petites surfaces (de 0,5 à 3 ha) et disséminées sur l'ensemble des peuplements. On pourra également jouer sur l'emplacement et la forme des trouées pour mieux intégrer paysagèrement ces opérations.

2/ à faire comprendre leur nécessité et leur bien-fondé

Des actions de communication sont à prévoir : actuellement l'AEV réalise des animations pédagogiques, et il serait souhaitable que l'aménagement et la gestion sylvicole de la forêt régionale soit intégrés à ces animations, ou en tout cas expliqués au grand public.

En matière d'accueil du public, les efforts porteront principalement et dans un premier temps sur l'entretien des équipements d'accueil existants (y compris les sentiers de randonnée) et la réhabilitation des sites dégradés (remblaiement de carrières, évacuation de déchets). Par la suite, il sera envisageable de mettre en place une stratégie d'accueil plus précise, avec la mise en place d'équipements plus adaptés (panneaux et balisage) en ciblant les lieux et itinéraires clés.

III. Valorisation des richesses écologiques

Cet objectif sera atteint en grande partie par la mise en œuvre des actions sylvicoles décrites. En effet, un traitement sylvicole par parquets multiplie les niches écologiques et lisières internes. De surcroît, on recherchera lors des éclaircies et coupes de régénération à augmenter la diversité spécifique tout en privilégiant les essences les plus adaptées aux stations.

D'autre part, l'aménagement prévoit la création d'un îlot de sénescence et d'un îlot de vieillissement dans lesquels une gestion spécifique sera mise en œuvre. Une trame d'arbres "bio" (arbres morts ou à cavités) sera repérée et préservée afin d'assurer la connexion des écosystèmes de vieux bois sur le massif.

Enfin, les espaces ouverts (prairies) qui présentent un intérêt écologique potentiel seront entretenus par des tontes ou fauches tardives, de façon à préserver l'ensemble des espèces qui y vivent et s'y reproduisent (entomofaune et avifaune en particulier).

Voir Annexes 1 (cartes des peuplements) et 2 (carte aménagement)

FORETS A HAUTE VALEUR POUR LA CONSERVATION (FHVC) – MESURES SPECIFIQUES

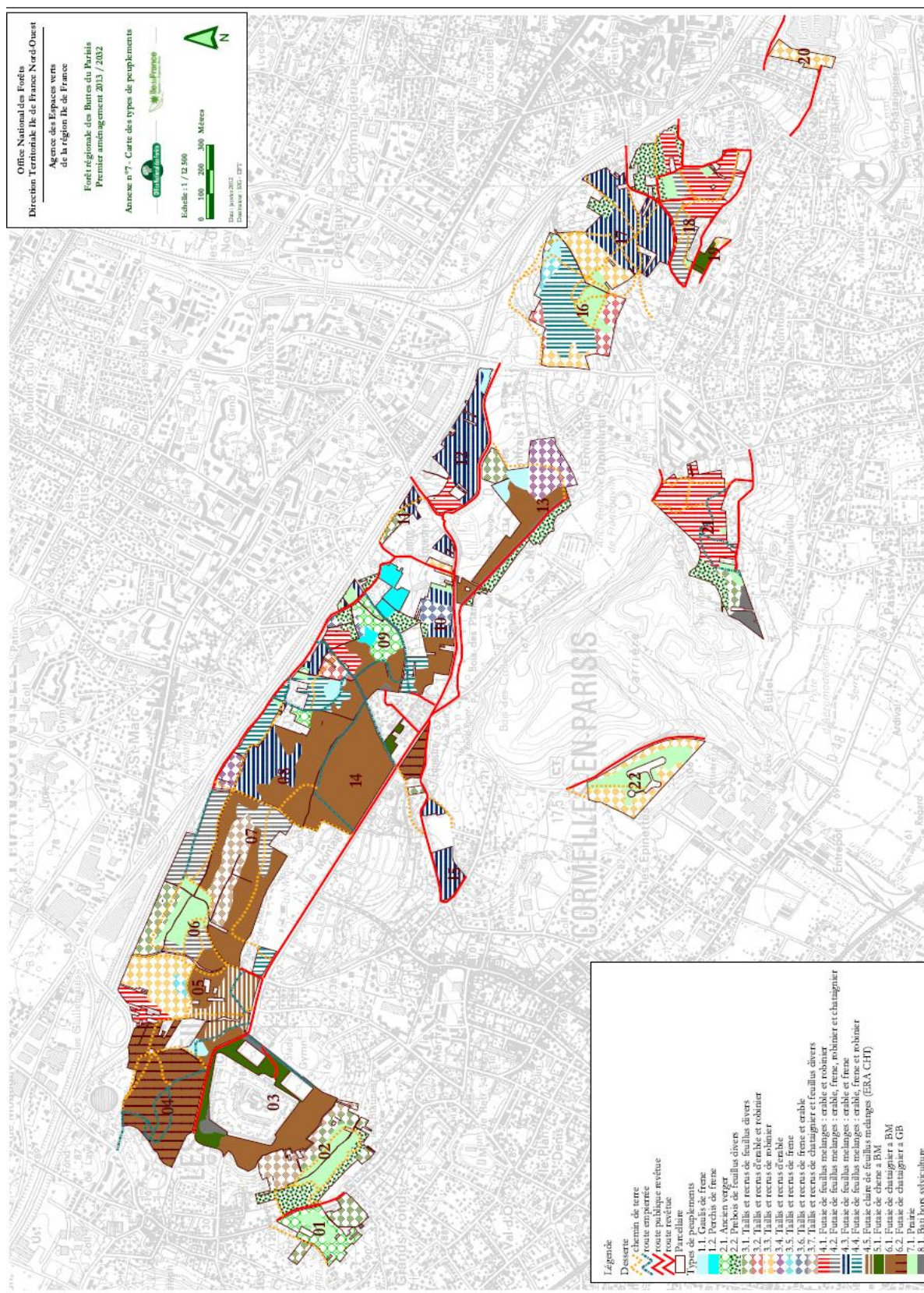
Les espèces et habitats remarquables de la forêt des Buttes du Parisis ont justifié le classement en FHVC de type 1 et 3 sur l'ensemble de la forêt : « Aires boisées qui abritent des écosystèmes rares ou qui concentrent un haut niveau de biodiversité ».

Une partie de la forêt a été définie comme FHVC de type 6 (selon le référentiel FSC) : zones forestières déterminantes pour l'identité culturelle des communautés locales.

Il s'agit de 1,6ha situés dans le périmètre de protection du Moulin de Sannois, classé monument historique.

Type de HVC	Valeurs présentes	Menaces	Mesures de gestion
1/3	Espèces ou habitat	Fermeture des milieux	Maintien de milieux ouverts et des lisières internes
	Espèces d'oiseaux remarquables de milieux semi ouverts, vieux bois, bois mort et bois clairs	Homogénéisation des milieux forestiers	Création d'un îlot de vieillissement Conservation de bois mort au sol et sur pied Traitement des parcelles en futaie par parquet
	Espèces remarquables d'insectes	Homogénéisation des milieux	- Maintien de milieux ouverts - Création d'un ilot de vieillissement - Conservation de bois mort au sol et sur pied
	Espèce remarquables d'amphibiens	Diminution du nombre de mares et fossés favorables	Curage, reprofilage, maintien ou amélioration de l'ouverture du couvert de mares ou fossés
6	Périmètre de protection réglementaire	Dégradation du paysage	Maintien du paysage : maintien des milieux ouverts, renouvellement des peuplements forestier)

Annexe 1 : carte des peuplements



5

